

Expérience internationale à l'ÉSAPI

PROGRAMME DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ DE KOBE

En 2014, l'Université d'Ottawa a signé une entente de mobilité étudiante avec l'Université de Kobe au Japon. En vertu de cette entente, **quatre étudiants de l'Université d'Ottawa** sélectionnés par l'École supérieure d'affaires publiques et internationales (ÉSAPI) auront la chance de participer à un programme d'échange pour étudier à l'Université de Kobe. Le séjour est prévu pendant la session d'automne de la deuxième année du programme de maîtrise en affaires publiques et internationales (programme API).

Il est important de noter que les dates de début et de fin de session de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Kobe ne coïncident pas exactement. En effet, la session d'automne à l'Université de Kobe commence approximativement au début d'octobre et se termine en février. Consultez le site Web de l'Université de Kobe pour connaître le [calendrier scolaire](#).

Nombre de places – Au nombre de quatre, les places sont ouvertes à l'ensemble de la population étudiante de l'Université d'Ottawa. Le comité de sélection de l'ÉSAPI se réserve le droit de refuser les candidatures qui ne satisfont pas aux critères de sélection et aux exigences du programme de maîtrise en affaires publiques et internationales.

Date limite de présentation des candidatures – Le **10 janvier de chaque année, à 15 h 30**. Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'ÉSAPI (api@uOttawa.ca).

Dossier de candidature – Les étudiants doivent inclure dans leur dossier de candidature un curriculum vitae (deux pages maximum) accompagné d'une lettre d'intérêt indiquant leurs motivations et les bénéfices qu'ils comptent retirer de l'échange. Les étudiants qui présentent un dossier incomplet ou en retard verront automatiquement leur candidature rejetée. Tous les candidats doivent impérativement être inscrits à leur séminaire d'intégration à la session d'hiver de leur première année d'études.

Processus de sélection – Le processus de sélection est un processus compétitif basé sur le mérite. La sélection des étudiants se fait sur dossier par un comité de sélection composé de trois professeurs de l'ÉSAPI. Les critères de sélection comprennent les réalisations scolaires, les motivations de l'étudiant, les bénéfices qu'il peut retirer de l'échange ainsi que la capacité à obtenir son diplôme dans les délais prescrits par le programme API. Le comité de sélection se réserve le droit de procéder à des entretiens, mais uniquement s'il l'estime nécessaire pour la bonne marche du processus de sélection. Seules les candidatures d'étudiants ayant suivi le séminaire d'intégration à la session d'hiver de leur première année seront considérées.

Cours au choix du programme API – Étant donné que la session d'automne de l'Université de Kobe chevauche les sessions d'automne et d'hiver de l'Université d'Ottawa, il est fortement recommandé aux étudiants de s'inscrire à un cours au choix à la session de printemps/été de la première année du programme de l'ÉSAPI afin de terminer le programme API dans les délais prescrits.

Annnonce de la sélection – L’annonce de la sélection des candidats se fait en principe lors de la dernière semaine de janvier. Le comité de sélection se réserve le droit de repousser l’annonce de la sélection si les circonstances l’imposent.

Droits de scolarité – Les étudiants doivent payer leurs droits de scolarité à l’Université d’Ottawa comme d’habitude.

Soutien financier et démarche d’immigration – Le Bureau international accorde un soutien financier sous forme d’une bourse de mobilité de 1 000 \$.

L’ÉSAPI n’accorde pas de soutien financier. Les étudiants doivent assumer les frais liés à l’échange et faire les démarches nécessaires pour réserver leur billet d’avion, trouver un logement, régler les détails de la vie quotidienne sur place et se doter de la couverture d’assurance maladie et accident requise. Il incombe également aux étudiants de faire les démarches pour obtenir les documents d’immigration requis.

Résidence universitaire – Les étudiants internationaux à l’Université de Kobe ont la possibilité de loger à la [résidence internationale de Kobe](#). L’inscription se fait directement auprès de l’Université de Kobe. Le nombre de places est limité.

Démarches administratives – Une fois sélectionné, l’étudiant doit faire les [démarches administratives nécessaires auprès du Bureau international](#).

Durée de l’échange – L’échange dure une session, pendant la session d’automne de la deuxième année du programme de l’ÉSAPI. Les dates de début et de fin de l’échange sont établies en fonction de la session d’automne de l’Université de Kobe, soit d’octobre à février.

Nombre de cours autorisés – Les étudiants peuvent suivre un maximum de trois cours à l’Université de Kobe. Ces cours doivent tous faire partie d’un programme d’études supérieures et compter chacun un minimum de 1 325 minutes de contact. Les étudiants peuvent toutefois demander l’autorisation de s’inscrire à des cours de premier cycle sur le système politique japonais ou à des cours additionnels aux études supérieures. La coordinatrice des études supérieures se réserve le droit de ne pas accorder la dérogation si celle-ci n’est pas justifiée ou ne satisfait pas aux exigences du programme API.

Approbation des cours – La sélection des cours doit être approuvée par la coordinatrice des études supérieures de l’ÉSAPI. Pour ce faire, les étudiants doivent fournir à la coordinatrice les plans de cours et la description détaillée des cours, ainsi que le nombre d’heures (ou minutes) de contact. Ces renseignements doivent parvenir à la coordinatrice par courriel au plus tard une semaine avant la date de dépôt officiel des candidatures fixée par le Bureau International. Les étudiants peuvent sélectionner un maximum de cinq cours pour approbation et en choisir par la suite trois parmi les cinq qui auront été approuvés (sauf dérogation).

Satisfaction aux exigences du programme API – Au moment de l’inscription aux cours à l’Université de Kobe, l’étudiant doit avoir réussi les cours obligatoires du programme API, un séminaire d’intégration et un cours au choix. Le coordinateur du programme API se réserve le droit de refuser la mobilité internationale si ces exigences ne sont pas satisfaites.

Formule de conversion des crédits – Trois cours réussis de 1 325 minutes chacun à l’Université de Kobe seront convertis en six crédits (deux cours de trois crédits) et comptabilisés pour le programme API. Étant donné que le calendrier scolaire de l’Université de Kobe ne correspond pas exactement à celui de l’Université d’Ottawa, on encourage fortement les candidats à suivre un cours au choix supplémentaire à la session de printemps/été de leur première année dans le programme API (en plus de deux cours au choix à la session d’hiver) pour ne pas retarder l’obtention de leur diplôme.

Combinaison d'expériences internationales – Les étudiants peuvent combiner les expériences internationales de la manière suivante :

Une expérience de mobilité étudiante (Paris ou Kobe ou un autre échange international organisé par le Bureau International)

+ un cours à l'école d'été (Oxford ou Jérusalem ou une autre école d'été)

+ un stage international (stage dans une mission canadienne ou stage au Washington Center)

= trois expériences internationales au maximum

Double candidature Kobe-Paris – Les doubles candidatures sont autorisées. Un dossier complet de candidature doit être soumis pour chaque programme de mobilité étudiante. Les étudiants faisant une demande aux deux programmes doivent inscrire, à titre indicatif seulement, leur premier choix dans leurs deux lettres de motivation. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas respecter le premier choix de l'étudiant. Même si la double demande est permise, il est impossible de combiner deux expériences de mobilité étudiante.

Double candidature, à Kobe et dans un autre programme de mobilité étudiante de l'Université d'Ottawa – Les doubles candidatures sont autorisées. Un dossier complet de candidature doit être soumis pour chaque programme de mobilité étudiante. Les étudiants faisant une demande à deux programmes doivent inscrire, à titre indicatif seulement, leur premier choix dans leur lettre de motivation pour l'échange avec Kobe. Même si la double demande est permise, il est impossible de combiner deux expériences de mobilité étudiante.